

Quelle place pour les personnes transféminines et non binaires dans les organismes de lutte contre la violence conjugale adressés aux femmes ?

Maxime Plante

Candidataire à la maîtrise en travail social

Heidi Thériault

Candidate à la maîtrise en sociologie et au microprogramme de deuxième cycle en études du genre à l'Université Laval

Anna-Belle Beaudin

Candidate à la maîtrise en études internationales - relations internationales

RÉSUMÉ

Est-ce que les personnes transféminines et non binaires ont leur place dans les espaces réservés aux femmes ? Plus spécifiquement, est-il justifié de les inclure dans les organismes de lutte contre la violence conjugale ? Cette question soulève différents enjeux, mais également de fortes réactions. Si plusieurs de ces organismes s'opposent à cette mixité, d'autres assouplissent progressivement leurs critères d'éligibilité. De fait, les personnes trans rapportent avoir vécu près de deux fois plus de violence conjugale au cours de leur vie que les femmes cisgenres. Ainsi, le présent essai explore les façons dont les débats entourant la prise en compte des personnes transféminines et non binaires dans les espaces féminins influencent les pratiques des organismes de lutte contre la violence conjugale adressés aux femmes (LVCAF). À cette fin, les enjeux soulevés par cette question sont exposés plus en détail. Deuxièmement, les visions essentialistes et non-essentialistes qui tendent à justifier les critères de mixité ou de non-mixité sont soulevés. Troisièmement, un recours aux théories de transféminisme et de l'intersectionnalité est effectué afin de dépeindre diverses limites associées aux critères de non-mixité. Guidé par cette analyse, l'essai se conclut en présentant diverses pistes d'actions pour favoriser l'inclusion des personnes transféminines et non binaires au sein des organismes de LVCAF.

Mots clés: violence conjugale, personnes transféminines, intersectionnalité

ABSTRACT

Do transfeminine and non-binary people have a place in women-only spaces? More specifically, is it justifiable to include them in organizations fighting domestic violence? This question raises different issues, but also strong reactions. While several of these organizations oppose this mix, others are gradually relaxing their eligibility criteria. In fact, trans people report having experienced nearly twice as much domestic violence in their lifetime as cisgender women. Thus, this essay explores the ways in which the debates surrounding the consideration of transfeminine and non-binary people in feminine spaces influence the practices of organizations combating domestic violence addressed to

women (LVCAF). To that end, the issues raised by this question are set out in more detail. Second, the essentialist and non-essentialist visions that tend to justify the criteria of mixedness or non-mixedness are raised. Third, recourse to the theories of transfeminism and intersectionality is made in order to depict various limits associated with the criteria of non-mixedness. Guided by this analysis, the essay concludes by presenting various courses of action to promote the inclusion of transfeminine and non-binary people within LVCAF organizations.

Key words: domestic violence, transfeminine, intersectionality

Quelle place pour les personnes transféminines et non binaires dans les organismes de lutte contre la violence conjugale adressés aux femmes ?

Introduction

L'inclusion des personnes transféminines¹ et non binaires² (TNB) au sein des espaces réservés aux femmes tend à soulever différents enjeux. À cet effet, il n'y a qu'à penser aux débats ayant entouré la nomination de Gabrielle Bouchard – une femme trans – à la présidence de la Fédération des femmes du Québec (Bombardier, 2017). Des polémiques similaires ont également cours dans d'autres milieux, tels que les organismes de lutte contre la violence conjugale adressés aux femmes (LVCAF). Alors que plusieurs s'opposent à l'inclusion des personnes TNB, d'autres assouplissent progressivement leurs critères d'éligibilité. Cet essai porte sur cet enjeu spécifique. Pour ce faire, il explore la question suivante: *Comment les différents débats entourant la prise en compte des personnes transféminines et non binaires dans les espaces féminins influencent les pratiques des organismes de lutte contre la violence conjugale adressés aux femmes ?*

En ce sens, la première portion de l'essai expose plus en détail la nature de l'enjeu. La seconde présente certains débats qui y sont reliés; à savoir l'opposition entre les visions essentialistes et non-essentialistes qui justifient les critères de non-mixité ou de mixité de plusieurs organisations de LVCAF. La troisième section est une discussion qui s'appuie sur les théories du transféminisme et de l'intersectionnalité pour dépeindre diverses limites associées aux justifications essentialistes. Guidée par cette analyse, la quatrième section soulève différentes pistes d'actions que notre équipe a retenues pour adresser l'enjeu en question.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, notre équipe juge néanmoins nécessaire de mentionner que son point de vue est socialement situé (Harding, 2004). En effet, la sélection des arguments qui sont relevés peut-être influencée par nos identités de genre respectives (équipe composée d'une personne non binaire et de deux personnes cisgenres), mais également par le fait que notre adéquation aux approches

¹ La transféminité est le spectre référant aux personnes assignées hommes à la naissance qui s'identifient davantage à la féminité qu'à la masculinité.

² Terme parapluie référant à diverses figures de cas : personne s'identifiant à la fois comme une femme et un homme ; personne dont l'identité de genre est située entre ces deux catégories ; personne dont l'identité fluctue entre différentes options, ou encore ; personne s'identifiant en dehors des identités de genre populaires.

transaffirmatives (Hidalgo et al., 2013) nous amène à considérer que l'identité de genre affirmée par les personnes TNB est valide et doit être reconnu comme tel.

1. La nature de l'enjeu

Cette première section permet de dresser un portrait entourant les difficultés d'intégration des personnes TNB dans les ressources de LVCAF. Pour ce faire, nous explorons quelques définitions associées à la violence conjugale, quelques statistiques de cette problématique qui concernent spécifiquement les personnes TNB, et finalement, nous présentons quelques difficultés auxquelles les personnes TNB font régulièrement face dans leur accès aux ressources de LVCAF.

1.1. Violence conjugale: quelques définitions

Nos recherches nous ont permis de faire ressortir différentes définitions accordées au concept de violence conjugale. Pour le Gouvernement du Canada, « la violence familiale se définit par toute forme de mauvais traitements ou de négligence infligée à [un-e] enfant ou à [un-e] adulte par un membre de la famille ou par quelqu'un avec qui [cette personne] a une relation intime. Il s'agit d'un abus de pouvoir afin de contrôler ou de blesser quelqu'un qui a confiance envers l'[agresseur-seuse] et qui [en dépend] » (Gouvernement du Canada, 2014). Plus particulièrement, « le terme violence conjugale définit un préjudice physique, sexuel ou psychologique causé par [un-e partenaire ou un-e conjoint-e (actuel-le ou ancien-ne)] » (Gouvernement du Canada, 2014).

Par ailleurs, nous avons également constaté l'utilisation de l'expression « violence entre partenaires intimes ». Cette appellation – qui nous apparaît la plus inclusive des différents types de relations sortant de la monogamie hétérocisnormative – se retrouve plus particulièrement dans les sources scientifiques écrites par des personnes TNB (p. ex. Asselin-Mailloux, 2020).

1.2. Statistiques associées à la violence conjugale chez les personnes TNB

La recension des écrits que nous avons effectués nous a amené-e-s à réaliser qu'il y avait un nombre très limité de recherches concernant la violence conjugale vécue par les personnes TNB, et ce, particulièrement à grande échelle. En ce sens, il a été nécessaire de recourir à des études publiées il y a quelques années, dont une provenant des États-Unis.

Premièrement, les résultats d'un sondage pancanadien mené en 2014 auprès de 8429 personnes (âgées de 15 ans et plus), sont fort pertinents pour notre essai (Wathen et al., 2014). Cette enquête visait à explorer l'expérience que ce groupe avait de la violence conjugale et les répercussions que ce vécu avait sur leur vie professionnelle. Le sondage a permis d'apporter des comparatifs entre l'expérience des personnes transgenres et celle des personnes cisgenres. De fait, les personnes transgenres rapportaient avoir vécu au cours de leur vie presque deux fois plus de violence conjugale que les femmes cisgenres (64,9% vs 37,6%). En outre, les personnes transgenres ont mentionné vivre actuellement quatre fois plus de violence conjugale que les femmes cisgenres (29,7% vs 7%).

Pour sa part, le *National Center for Transgender Equality* a mené en 2015 une enquête auprès de 27 715 adultes trans et non binaires provenant de l'ensemble des 50 états des États-Unis (James et al., 2016). Le rapport, intitulé *2015 U.S. Transgender Survey*, visait à examiner les expériences de cette population sur différents sujets. Interrogé sur les types de violence vécus, plus de la moitié de l'échantillon (54%) a révélé avoir vécu une forme de violence par un-e partenaire intime. Plus spécifiquement, 44% ont mentionné avoir subi un contrôle coercitif (pouvant inclure de l'intimidation et des préjudices émotionnels ou financiers). En outre, 42% de l'échantillon rapportait avoir vécu au cours de sa vie des blessures physiques ou des menaces de violence physique par leur-s partenaire-s intime-s. D'autres tactiques déshumanisant les conjoint-e-s TNB pouvaient également être employées dans ce contexte: renier leur transidentité, menacer de révéler leur identité de genre, les empêcher de prendre leurs hormones, etc. En somme, force est de constater que les personnes TNB ont des besoins criants face à la violence conjugale, et que ceux-ci justifient le soutien des organismes spécialisés à ce propos.

1.3. Difficultés d'accès aux ressources de lutte contre la violence aux femmes

En 2018, le Canada comptait plus de 530 maisons d'hébergement offrant des services résidentiels aux femmes fuyant la violence (Hébergement femmes Canada, 2018). Or, nos recherches nous ont amené-e-s à constater que peu de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale affirment explicitement accueillir les personnes TNB, que ce soit sur leur site web ou dans leur documentation. Plus encore, les sites web et les documents officiels utilisent presque exclusivement un

langage et des images cisnormés. Ainsi, il semble que les maisons d'hébergement ne ciblent pas les personnes TNB comme potentielles usagères de leurs services. Nous reconnaissons dès lors qu'il apparaît extrêmement fastidieux, pour les personnes TNB, d'avoir accès à de l'aide spécifique en ce qui a trait à la violence conjugale. De plus, une aide spécifique aux personnes non binaires ne semble tout simplement pas répertoriée.

L'organisme Hébergement femmes Canada a réalisé en 2017-2018 la première enquête pancanadienne concernant le profil des maisons d'hébergement (incluant des maisons de deuxième étape et des maisons mixtes pour femmes victimes de violence) (Hébergement femmes Canada, 2019b). Ce sondage a réussi à obtenir un taux de réponse considérable (78%, n = 401). De ce nombre, 281 maisons d'hébergement ont complété les questions reliées aux personnes transgenres. Parmi ces maisons, 50% (n = 140) rapportaient avoir appuyé des personnes trans, fluides entre les genres, ou intersexuées. Qui plus est, seulement 57% (n = 79) de ces maisons mentionnaient « toujours » être en mesure de les accommoder, alors que 42% (n = 58) rapportaient « parfois » pouvoir les accommoder. Tandis que ces taux exposent le faible nombre de maisons accueillant les personnes TNB, d'autres aspects pourraient compromettre l'accès, ou même la sécurité de ces lieux, pour cette population. En effet, parmi les 27 715 adultes trans et non binaires interrogé-e-s par le *2015 U.S. Transgender Survey*, 2% mentionnaient ne pas s'être rendu-e-s à de telles maisons durant l'année précédente par crainte d'y subir de mauvais traitements en raison de leur transidentité (James et al., 2016). De fait, seulement 1% des adultes questionné-e-s par l'enquête partageait avoir visité ou utilisé les services d'une maison d'hébergement pour violences domestiques ou liées aux agressions sexuelles au cours de la dernière. De ce nombre, 59% estimaient que le personnel était au courant de leur transidentité. Parmi ces dernières, 22% ont confié qu'on leur avait refusé des traitements équitables, ou encore, qu'ils avaient été agressé-e-s physiquement ou verbalement en raison de leur transidentité. Les femmes trans représentaient d'ailleurs le groupe qui était le plus à risque (28%) d'avoir vécu une expérience négative en ces lieux.

2. La nature des débats soulevés

Différents défis sont associés à l'inclusion des personnes TNB au sein des milieux d'hébergement pour femmes (Dupras-Leduc, 2021). Afin de mieux comprendre pourquoi

les femmes trans ont historiquement été exclues des milieux de femmes et des milieux féministes, il semble important d'analyser comment les transidentités sont perçues selon les différentes conceptions féministes des notions de sexe/genre. Pour notre part, nous nous intéresserons à deux visions opposées qui interprètent différemment les notions de sexe/genre; soit la vision essentialiste et la vision non-essentialiste.

2.1. La vision essentialiste

Premièrement, la vision essentialiste appréhende le sexe et le genre comme étant des données naturelles et indistinctes. D'ailleurs, ce serait l'innéité biologique qui déterminerait les comportements sexuels masculins et féminins. En ce sens, « le sexe et le genre entretiennent un rapport causal, où le sexe est la cause et le genre est son effet ou sa conséquence directe » (Baril, 2015, p. 124). Ainsi, selon la vision essentialiste, les hommes naissent avec un pénis et sont de genre masculin, et les femmes naissent avec un vagin et sont de genre féminin. Considérées ainsi, les catégories binaires de sexe/genre sont donc exclusives et invariables (Baril, 2015).

Dès lors, les féministes qui adhèrent à la vision essentialiste et au paradigme du déterminisme biologique tendent à considérer que les femmes possèdent des valeurs, des comportements et des qualités qui les différencient des hommes, et qu'elles font donc partie d'une catégorie cohérente et homogène. Une personne née avec un pénis n'est donc pas une femme et ne pourrait être considérée comme telle, puisque selon cette vision, le sexe détermine le genre. Envisagé de cette manière, « les personnes trans sont conceptualisées selon leur sexe [assigné à la] naissance, fondateur de leur identité » (Baril, 2015, p. 125).

Il n'est donc pas étonnant que plusieurs féministes qui se rallient à la vision essentialiste adoptent un point de vue transphobe et cisgenriste. C'est d'ailleurs le cas des *Gender-critical feminists*, plus communément appelées *TERFs* (*Trans-exclusionary radical feminists*). Ces féministes, qui rejettent l'affirmation selon laquelle les femmes trans sont des femmes, vont notamment vouloir exclure les personnes transféminines des espaces féminins. Afin de justifier cette exclusion et cette discrimination, les féministes essentialistes anti-trans ont régulièrement recours à quatre arguments (Baril, 2014): 1) les femmes trans ne sont pas des femmes, mais des hommes; 2) les femmes trans ont reçu une socialisation masculine; 3) les femmes trans jouissent de privilèges

masculins; 4) les femmes trans représentent une menace à la sécurité des femmes cisgenres. Ces quatre arguments, qui sont fondés sur des mythes et des préjugés, seront discutés et démystifiés dans la section « Discussion » de cet essai.

2.2. *La vision non-essentialiste*

Deuxièmement, la vision non-essentialiste appréhende le sexe et le genre comme des construits sociaux. Christine Delphy, féministe matérialiste, affirmait d'ailleurs que « le genre précède le sexe; dans cette hypothèse, le sexe est simplement un marqueur de la division sociale; il sert à reconnaître et identifier les dominants des dominés [...] » (Delphy, 2001, p. 251). Ainsi, le sexe ne serait pas une donnée fixe et naturelle: « l'interprétation et le sens donnés à des caractéristiques anatomiques représentent des choix sociaux, culturels et politiques. En ce sens, le genre et sa catégorisation binaire déterminent le 'sexe' qui est social, comme le genre » (Baril, 2007, p. 67).

Judith Butler, philosophe féministe et théoricienne queer, va mettre de l'avant, à l'aide d'un cadre épistémologique constructiviste, le concept de performativité. Selon elle, le genre est un performatif: c'est dans la répétition que les actes et les énoncés performatifs reproduisent les normes et les rôles de genre. En effet, « la performativité n'est pas un acte unique, mais une répétition et un rituel, qui produit des effets à travers un processus de naturalisation qui prend corps [...] » (Butler, 2005, p. 36). C'est donc dans la répétition que le genre apparaît stable, cohérent et naturel.

Ainsi, les concepts de performativité et de performatif permettent de mettre en lumière comment le genre, qui nous semble naturel et inné, comme une essence intérieure, est plutôt construit à travers une série d'actes continus. Selon cette perspective, les identités de genre n'ont donc rien de fixe et sont plutôt issues de conventions, de répétition et de discours. Conséquemment, la vision non-essentialiste permet de concevoir comment les assignations identitaires peuvent être subverties, contestées et transformées. En ce sens, la vision non-essentialiste s'apparente au paradigme constructiviste social subversif qui propose la prolifération et le respect des multiples sexualités et identités de genre (Baril, 2015). Les féministes qui adhèrent au paradigme constructiviste social subversif et à la vision non-essentialiste vont généralement accueillir les transidentités de manière favorable et les estimer comme légitimes. Le cas échéant, les femmes trans sont donc considérées comme des femmes

et devraient ainsi être autorisées à accéder aux espaces féminins autant que les femmes cisgenres.

3. Discussion

Cette troisième section présente les théories du transféminisme et du féminisme intersectionnel afin d'alimenter l'analyse des limites associées à la vision essentialiste. En effet, ce paradigme est souvent utilisé pour justifier la non-mixité de plusieurs organisations de LVCAF.

3.1. *Théories retenues*

3.1.1. Transféminisme. S'inscrivant dans une vision non-essentialiste, le transféminisme participe à déconstruire la notion de féminité, notamment en reconnaissant l'authenticité des identités affirmées par les personnes TNB (Koyama, 2001). Alliant le féminisme et l'activisme trans, le transféminisme est à la fois un cadre théorique et une forme de militantisme. Koyama (2001) dénonce d'ailleurs les systèmes hiérarchiques qui favorisent les personnes cisgenres au détriment des personnes trans. Plus spécifiquement, le transféminisme répond aux questions suivantes: « *How should we understand and address transphobia ? And how might this require a re-thinking of feminism?* » (Bettcher, 2017, p. 10). Par ailleurs, le transféminisme se réalise régulièrement en collaboration avec des groupes militants LGBTQ+, anti-sexistes et anti-racistes (Espineira, 2017). En ce sens, il tend à adopter une approche intersectionnelle.

3.1.2. Féminisme intersectionnel. En cohérence avec les valeurs de notre équipe et celle du transféminisme, la visée que nous associons au féminisme intersectionnel est celle évoquée par l'organisme Divergenres, soit: « l'égalité et l'équité entre les personnes de *tous* les genres, tout en reconnaissant l'invisibilisation et la marginalisation qui touchent les groupes de personnes vivant à l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression » (Divergenres, 2022). En effet, l'intersectionnalité est particulièrement pertinente « pour comprendre et répondre aux multiples façons dont les rapports de sexe entrent en interrelation avec d'autres aspects de l'identité sociale et, d'autre part, pour voir comment ces intersections mettent en place des expériences particulières d'oppression et de privilège » (Corbeil et Marchand, 2006, p. 46).

À ce sujet, Julia Serano (2007) distingue deux types de sexisme: un traditionnel et un oppositionnel. Le premier réfère à la hiérarchisation du masculin face au féminin, tel que les privilèges accordés aux hommes cisgenres. Le second fait référence à la division binaire effectuée entre les femmes et les hommes, et ce, à partir d'éléments comme l'apparence physique. Ce dernier type de sexisme ouvre d'ailleurs la voie à la cisnormativité (essentialisme biologique déniait l'existence de la transidentité), mais également à la transnormativité (système hiérarchique privilégiant les personnes trans qui s'identifient à travers la binarité homme/femme et qui procèdent à une transition médicale visant à ce que leurs corps correspondent aux stéréotypes de ces deux genres) (Bradford et Syed, 2019; Johnson, 2016). En somme, force est de reconnaître que plusieurs personnes TNB vivent à l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression (Bettcher, 2017; Scott-Dixon, 2009).

3.2. *Certaines limites de la vision essentialiste justifiant la non-mixité*

3.2.1. **Exclure selon l'argumentaire des « privilèges masculins ».** Un argument justifiant parfois l'exclusion des personnes TNB au sein des espaces féminins est que les personnes assignées hommes à la naissance (AHAN) jouiraient davantage de privilèges, ou que leur socialisation masculine les empêcherait de partager l'expérience des oppressions systémiques vécues par les femmes cisgenres (Baril, 2014). Tout en reconnaissant que des privilèges sont accordés aux personnes AHAN, force est tout de même de reconnaître que des facteurs comme la « race », la classe, les capacités, l'orientation sexuelle ou l'expression de genre peuvent fortement influencer leur distribution (Baril, 2014). Dirait-on d'un homme homosexuel qu'il jouit des mêmes privilèges que ceux des hommes hétérosexuels ? De façon similaire, plusieurs femmes trans expriment une féminité les ayant amenées de façon répétée à être victimes de sexisme, d'homophobie, de transphobie, et ce, que ce soit, avant, pendant ou après une potentielle transition. Par conséquent, celles-ci n'ont pas les mêmes privilèges que ceux accordés aux hommes cisgenres (Baril, 2014). En ce sens, la question suivante se pose: l'expérience des oppressions vécues par les personnes TNB est-elle complètement différente de celle des femmes cisgenres ?

3.2.2. Exclure selon des critères cisnormatifs ou liés à l'expression de genre.

L'adhésion à une vision essentialiste peut également participer à ce que certains organismes excluent les personnes TNB selon un argumentaire cisnormatif (les personnes TNB ne seraient pas de « vraies femmes ») (Baril, 2014). Or, comment s'assurer que les organismes n'accueillent que de « vraies femmes » ? En vérifiant leur taux hormonal ou leurs chromosomes ? En vérifiant l'ensemble de leurs pièces d'identité ? En abaissant leur pantalon pour examiner leurs organes génitaux ?

De même, certaines organisations peuvent exclure des personnes TNB ayant une apparence jugée trop « masculine » (celles qui ne « passent » pas pour des femmes cisgenres) (Namaste, 2010). Pourtant, certaines femmes cisgenres ont une expression de genre très « masculine » (longueur des cheveux, choix vestimentaire, comportements, etc.), alors que certaines personnes TNB en ont une qui est très « féminine » (Anderson, 2020).

3.2.3. Exclure selon l'argument de la sécurité

3.2.3. Exclure selon l'argument de la sécurité. L'exclusion des personnes TNB à l'intérieur des organismes de LVCAF est également parfois justifiée par le fait que certaines femmes hébergées expriment ne pas se sentir en sécurité auprès des personnes AHAN. La pilosité, la grandeur ou le ton de voix de ces personnes représenteraient des éléments menaçant leur sécurité (Baril, 2014). Pourtant, ce sont les personnes TNB qui risquent davantage d'être opprimées dans de tels espaces: de la même façon que la sécurité d'une femme de couleur peut être compromise lorsqu'elle est entourée de femmes blanches, une personne TNB est particulièrement à risque d'agressions lorsqu'elle est minoritaire au sein d'un groupe cisgenre (Baril, 2014).

Par ailleurs, les femmes trans sont encore régulièrement associées à des personnes commentant des agressions sexuelles (Pyne, 2015). Or, la généralisation de cet argument relève du mythe. De fait, le même argument était précédemment employé envers les homosexuels: ils étaient souvent tous vus comme de potentiels prédateurs sexuels et ce préjugé était utilisé pour ne pas les employer comme enseignants (Vaillancourt, 2021). D'ailleurs, l'orientation sexuelle est maintenant un motif interdit de discrimination (LégisQuébec, 2022).

Certaines ressources de LVCAF pourraient répliquer qu'elles manquent de ressources pour éduquer leur clientèle qui vivent de telles craintes, d'autant plus que ces personnes arrivent souvent en contexte d'urgence. De même, il peut arriver que le personnel n'intervienne pas – ou le fasse de façon inadéquate – lorsqu'une femme trans vit des discriminations cisgenristes par d'autres usager-ère-s (Corbeil et al., 2018). Sans dénier les contraintes liées au manque de ressources, est-il néanmoins possible de faire des parallèles avec la ségrégation selon la couleur de peau, précédemment réalisée aux États-Unis ? De fait, comment un organisme de LVCAF réagirait-il aujourd'hui face à une utilisatrice de service qui exigerait qu'une femme de couleur n'y soit pas accueillie, et ce, parce que cette première jugerait que les personnes de couleur sont « différentes » ou qu'elles sont d'une autre « race » ?

4. Piste d'actions

Ainsi, il est évident que l'exclusion des personnes TNB dans les espaces féminins, les organismes de LVCAF et les maisons d'hébergement est fortement liée au discours essentialiste nommément porté par certaines féministes. Afin de favoriser l'inclusion des personnes TNB dans ces milieux, il semble indispensable que les féministes cisgenres fassent preuve d'introspection face à leurs propres perceptions et représentations. Selon Baril, le refus d'inclure les femmes trans dans les espaces féminins non mixtes s'appuie sur « des stéréotypes, des préjugés, des généralisations, de la désinformation, et sur des privilèges cissexuels et cisgenres que détiennent les féministes majoritaires et desquels ne jouissent pas les femmes trans [...] » (Baril, 2014, p. 41). L'auteur invite donc les féministes à prendre conscience des privilèges qu'elles possèdent et à reconnaître le rôle qu'elles jouent dans les différentes oppressions dont sont victimes les femmes trans. En ce sens, il les incite à adopter des attitudes d'alliées à l'égard des personnes trans, de la même manière qu'elles ont appris à le faire envers les femmes appartenant à d'autres groupes sociaux marginalisés (p. ex. les femmes racisées).

Puis, afin de rendre possible l'inclusion des personnes TNB dans les maisons d'hébergement et les organismes de LVCAF, nous croyons qu'il est primordial que ces derniers adoptent une pratique anti-oppressive. Dalrymple et Burke (2006) la définissent ainsi: « *Anti-oppressive practice is a critical social work approach that draws on critical social science theories and is informed by humanistic and social justice values, taking*

account of the experiences and views of oppressed people » (Dalrymple et Burke, 2006, cité dans Healy, 2014, p. 192).

Dans son mémoire « Violence entre partenaires intimes et maisons d'hébergement: qu'en est-il des femmes trans*³ ? », Asselin-Mailloux (2020) formule trois recommandations aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale (VVC) afin de rendre leurs espaces plus accessibles aux femmes trans.

Premièrement, l'autaire propose, dans une visée féministe transinclusive, que les maisons d'hébergement **s'engagent dans une réflexion collective**. En ce sens, il est important que les organismes entreprennent une discussion sur les réalités des femmes trans et sur l'impact que peuvent avoir les pratiques des intervenant-e-s, qui peuvent parfois être violentes à l'égard des personnes TNB. S'adresser à des professionnel-le-s ou des organismes LGBTQ+ est également une piste pour entamer cette discussion. D'ailleurs, l'empathie et l'écoute de ce que la communauté trans a à dire sont primordiales afin que s'opère un réel changement dans la culture de l'organisme.

Deuxièmement, Asselin-Mailloux propose aux maisons d'hébergement de **s'éduquer à travers des formations rémunérées offertes par les communautés trans**. En effet, « s'éduquer sur le cisgenrisme et la cisnormativité peut permettre de prendre conscience de ses propres préjugés et des privilèges cis que détiennent les féministes cisgenres, ce qui permet d'atténuer le rapport de pouvoir entre les intervenant-e-s et les femmes » (Asselin-Mailloux, 2020, p. 100). De plus, Asselin-Mailloux encourage les intervenant-e-s, l'équipe de travail et le conseil d'administration à faire preuve d'autoréflexion sur leurs pratiques afin d'être capable de reconnaître les pratiques qui sont problématiques.

Troisièmement, l'autaire recommande aux maisons d'hébergement **d'établir un plan d'action**. Il est possible, entre autres, d'implanter des politiques sur les embauches en favorisant l'embauche de personnes trans. Il est également nécessaire d'établir des politiques sur les interventions avec les femmes trans, notamment en s'engageant à respecter les pronoms genrés et l'autoidentification des femmes trans, et en révisant tout type de documentations utilisées par la maison d'hébergement afin de veiller à ce que ceux-ci ne soient pas cisnormatifs. De plus, il est possible d'établir des politiques d'évaluation de l'approche trans-affirmative. Asselin-Mailloux conseille ainsi de former ou

³ Asselin-Mailloux utilise le terme « trans* » afin d'aborder la diversité des identités transgenres

d'évaluer les compétences et les interventions du personnel en ce qui a trait aux questions trans. Qui plus est, il est possible pour les maisons d'hébergement d'établir des politiques permettant d'évaluer ou de transformer l'architecture afin qu'elles soient plus inclusives. Il peut dès lors être important de se demander, entre autres, comment sont conçues les salles de bain, s'il est possible d'offrir des toilettes neutres ou encore comment rendre les espaces plus accessibles aux femmes trans.

Finalement, l'autaire évoque la possibilité d'élaborer des stratégies de promotion des pratiques trans-inclusives. En questionnant le cisgenrisme et la cisnormativité, les maisons d'hébergement peuvent ainsi améliorer leurs pratiques et s'afficher comme de véritables alliées. Asselin-Mailloux (2020) encourage dès lors les organismes à dénoncer les violences et les crimes haineux faits aux femmes trans et également à « s'afficher comme allié[s] en ajoutant un drapeau trans*, des dépliants sur les enjeux trans* et en créant des liens avec les organismes et la communauté trans* de la région » (p. 104). Enfin, notons que ces recommandations trouvent écho dans les pratiques prometteuses relevées par le document *Communauté de pratique: Soutenir les femmes trans dans les maisons d'hébergement* (Hébergement femmes Canada, 2019), mais également dans les pistes d'interventions proposées par le *Guide pratique pour améliorer l'accès des personnes de la pluralité des genres dans les milieux d'hébergement* produit par l'Alliance Arc-en-ciel de Québec (2023).

Conclusion

Cet essai visait à explorer les enjeux, débats et pratiques associées à l'inclusion des personnes TNB au sein des organismes de LVCAF. Ancrée dans des théories transféministes (Bettcher, 2017; Espineira, 2017; Koyama, 2001) et intersectionnelles (Corbeil et Marchand, 2006; Divergenres, 2022), notre analyse des thématiques soulevées nous amène à juger qu'il est effet préférable que les organisations de LVCAF accueillent également les personnes TNB.

Par ailleurs, ces pistes de réflexion apparaissent particulièrement pertinentes lorsque l'on prend en considération que l'identité de genre et l'expression de genre ont été ajoutées comme des motifs de discrimination interdits par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (LégisQuébec, 2022). Dans cet ordre d'idée, la question suivante se pose: est-ce qu'exclure des organismes de LVCAF les personnes TNB

selon leur identité affirmée représente une forme de discrimination interdite au Québec ? Qui plus est, force est de se demander si les motifs d'exclusion basés sur des critères cisnormatifs sont imposés à l'ensemble de la clientèle des organismes de LVCAF, ou seulement aux personnes qui sont reconnues comme étant trans (Namaste, 2010) ? Ces motifs, présentés lors de la discussion, exposent en effet leur aspect incertain, intrusif et arbitraire.

Références⁴

- Alliance Arc-en-ciel de Québec (2023). *Guide pratique pour améliorer l'accès des personnes de la pluralité des genres dans les milieux d'hébergement*. <https://arcencielquebec.ca/wp-content/uploads/2023/01/AAEC-Boite-a-outils-E1.pdf>
- Anderson, Steph M. (2020). Gender matters: the perceived role of gender expression in discrimination against cisgender and transgender LGBTQ individuals. *Psychology of Women Quarterly*, 44(3), 323-341. <https://doi.org/10.1177/0361684320929354>
- Asselin-Mailloux, Vanessa (Sam) (2020). *Violence entre partenaires intimes et maisons d'hébergement: qu'en est-il des femmes trans*?* [Mémoire de maîtrise]. Université d'Ottawa. https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/40076/1/Asselin-Mailloux_Vanessa_2019pdf.pdf
- Baril, Audrey (Alexandre). 2007. De la construction du genre à la construction du « sexe »: les thèses féministes postmodernes dans l'œuvre de Judith Butler. *Recherches féministes*, 20(2), 61-90. <https://doi.org/10.7202/017606ar>
- Baril, Alexandre (2014). Quelle place pour les femmes trans au sein des mouvements féministes ? *Spirale*, 247, 39-41. <https://id.erudit.org/iderudit/71100ac>
- Baril, Alexandre (2015). Sexe et genre sous le bistouri (analytique): interprétations féministes des transidentités. *Recherches féministes*, 28(2), 121-141. <https://doi.org/10.7202/1034178ar>
- Bereni, Laure; Chauvin, Sébastien; Jaunait, Alexandre et Revillard, Anne (2012). *Introduction aux études sur le genre (2^e édition revue et augmentée)*. Ouvertures politiques, De Boeck Supérieur.
- Bettcher, Talia Mae (2017). Trans feminism: recent philosophical developments. *Philosophy Compass*, 12(11), 1-11. <https://doi.org/10.1111/phc3.12438>
- Bombardier, Denise (2017, 1^{er} décembre). Une transgenre préside la FFQ. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2017/12/01/une-transgenre-preside-la-ffq>
- Bradford, Nova J. et Syed, Moin (2019). Transnormativity and transgender identity development: a master narrative approach. *Sex Roles*, 81(5-6), 306-325. <https://doi.org/10.1007/s11199-018-0992-7>

⁴ C'est dans une visée féministe et pour visibiliser le précieux travail des autrices, que notre équipe a choisi d'inclure le prénom au sein des références, et ce, en ajoutant un point-virgule lorsqu'il y avait plus de trois personnes autrices.



- Butler, Judith. (2005). *Trouble dans le genre: le féminisme et la subversion de l'identité*. La découverte.
- Corbeil, Christine et Marchand, Isabelle (2006). Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle: Défis et enjeux. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(1), 40-57. <https://doi.org/10.7202/014784ar>
- Corbeil, Christine; Harper, Élisabeth; Marchand, Isabelle et Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (2018). L'intersectionnalité tout le monde en parle! Résonnance et application au sein des maisons d'hébergement pour femmes (Rapport de recherche). *Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. Services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal*. https://reqef.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/23/rapport_intersectionnalite_corbeil_harper_marchand_fede_final.pdf
- Delphy, Christine (2001). *L'ennemi principal* (tome 2). Édition Syllepse
- Divergenres. (2022). À propos. <https://diverggenres.org/index.php/a-propos/>
- Dupras-Leduc, E. (2021). *La cohabitation entre femmes trans et femmes cisgenres : défis et réalités des intervenantes oeuvrant dans un centre d'hébergement pour femmes en situation d'itinérance accueillant les femmes trans* [mémoire de maîtrise]. Université du Québec à Montréal. <https://archipel.uqam.ca/16110/1/M17330.pdf>
- Espineira, Karine (2017). Un transféminisme ou des transféministes ? Réflexions sur l'émergence d'un mouvement transféministe en France. Dans K. Bergès, F. Binard et A. Guyard-Nedelec (dir.), *Féminismes du XXIe siècle* (p. 147-158). Presses Universitaires de Rennes.
- Gouvernement du Canada (2014, 7 août). *Qu'est-ce que la violence familiale?* <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/arretons-violence-familiale/violence-familiale.html>
- Gouvernement du Canada (2018). *Violence familiale: Quelle est l'ampleur du problème?* <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/arretons-violence-familiale/violence-familiale-quelle-est-ampleur-probleme.html>
- Harding, Sandra G. (2004). *The feminist standpoint theory reader: intellectual and political controversies*. Routledge.
- Healy, Karen (2014). *Social Work Theories in Context, Creating Framework for Practice* (2e éd.). Palgrave Macmillan.
- Hébergement femmes Canada. (2018). *Cartographie des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence: Résultats préliminaires d'un sondage pancanadien*.



<https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2018/10/Cartographie-des-maisons-2018.pdf>

Hébergement femmes Canada. (2019a). *Communauté de pratique: Soutenir les femmes trans dans les maisons d'hébergement*. <http://endvaw.ca/wp-content/uploads/2019/05/Communauté-de-pratique-femmes-trans.pdf>

Hébergement femmes Canada. (2019b). *Plus qu'un lit : Portrait pancanadien des maisons d'hébergement pour femmes violentées*. <https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2019/04/Plus-quun-lit.pdf>

Hidalgo, Marco A.; Ehrensaft, Diane; Tishelman, Amy C.; Clark, Leslie F.; Garofalo, Robert; Rosenthal, Stephen M.; Spack, Norman P. et Olson, Johanna (2013). The gender affirmative model: what we know and what we aim to learn. *Human Development*, 56(5), 285-290. <https://doi.org/10.1159/000355235>

James, Sandy E.; Herman, Jody L.; Rankin, Susan; Keisling, Mara; Mottet, Lisa et Anafi, Ma'ayan (2016). *The report of the 2015 U.S. transgender survey*. National Center for Transgender Equality. <https://transequality.org/sites/default/files/docs/usts/USTS-Full-Report-Dec17.pdf>

Johnson, Austin H. (2016). Transnormativity: A new concept and it's validation through documentary film about transgender men. *Sociological Inquiry*, 86(4), 465-491. <https://doi.org/10.1111/soin.12127>

Koyama, Emi (2001). *The transfeminist manifesto*. <https://eminism.org/readings/pdf-rdg/tfmanifesto.pdf>

LégisQuébec (2022). *Charte des droits et libertés de la personne*. Publications Québec. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-12>

La Maison des femmes de Québec (2022). *La Maison*. <https://maisondesfemmesdequebec.com/la-maison/>

Multi-femmes pour les femmes victimes de violence conjugale (2022). *Rapport d'activité 2021-2022*. <http://multifemmes.com/wp-content/uploads/Rapport-2021-2022-version-finale-Web.pdf>

Namaste, Viviane K. (2000). *Invisible lives: The erasure of transsexual and transgender people*. University of Chicago Press.

Pyne, Jake (2011). Unsuitable bodies: Trans people and cisnormativity in shelter services. *Canadian Social Work Review/Revue canadienne de service social*, 28(1), 129-137.

Scott-Dixon, Krista (2009). Public health, private parts: a feminist public-health approach to trans issues. *Hypatia*, 24(3), 33-55.



Serano, Julia (2007). *Whipping girl a transsexual woman on sexism and the scapegoating of femininity*. Berkeley Seal Press.

Vaillancourt, Emily (2021). *Le mouvement queer contre Goliath: changement de paradigme dans les médias canadiens face à la croisade d'Anita Bryant* [Mémoire de maîtrise]. Université du Québec à Montréal.
<https://archipel.uqam.ca/16008/>

Wathen, Nadine C.; MacGregor, Jennifer C. D.; MacQuarrie, Barbara J. et le Canadian Labour Congress (2014). *Peut-on être en sécurité au travail quand on ne l'est pas à la maison?* Centre for Research & Education on Violence Against Women and Children. <https://congresdutravail.ca/wp-content/uploads/2019/11/Survey-Report-2014-FR.pdf>

